



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROMBAS

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETE N° 210/2024

En date du 03 décembre 2024
AUTORISATION POUR CONVOI
EXCEPTIONNEL RUE POINCARE
A ROMBAS

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROMBAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 02 décembre 2024 par laquelle la société de transports G. BELIN sise 19 Rue Sainte Anne à 54000 NANCY, sollicite l'autorisation pour un passage de convoi exceptionnel,

CONSIDÉRANT qu'en raison de ce passage de convoi exceptionnel, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers, de régler la circulation et le stationnement, Rue Poincaré à Rombas (RD 47),

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société de transports G. BELIN, sous réserve de respecter scrupuleusement les dispositions énoncées ci-après, est autorisée à passer avec un convoi exceptionnel Rue Poincaré à Rombas (RD 47). Le stationnement sera INTERDIT sur 5 places de stationnement matérialisées au sol à hauteur du n° 11A (au niveau des îlots séparateurs), le mardi 17 décembre 2024.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter tout risque d'accident sur le domaine public :

- ↳ Mise en place des panneaux de signalisation adéquats,
- ↳ Remise en état des lieux si nécessaire en fin d'occupation.

ARTICLE 3 : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du Livre I – 8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret en date du 6 novembre 1992, à la diligence de la Société de transports G. BELIN sise 19 Rue Sainte Anne à 54000 NANCY.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Société de transports G. BELIN sise 19 Rue Sainte Anne à 54000 NANCY, pétitionnaire,
- Commissariat de Police d'HAGONDANGE,
- Monsieur l'Agent de la Police Municipale de ROMBAS.

ROMBAS, le 03 décembre 2024



Pour le Maire,
Lionel FOURNIER,

Le Premier Adjoint délégué à la Sécurité,
Charles RISSER.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles RISSER', written over the printed name of the First Deputed Deputy Mayor.